Image not found or type unknown

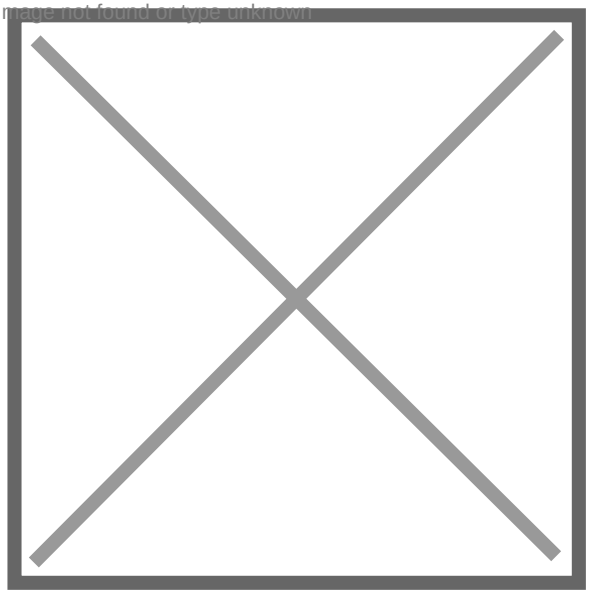

Litige avec mon syndic de copropriété

Par **Samounette**, le **03/08/2013** à **18:46**

Bonjour,
Je suis en litige avec mon syndic qui me réclame une somme importante (environ 2000€) depuis décembre 2011, qui soit-disant représentent des frais de travaux dans mon immeuble (nous ne sommes que 3 propriétaires de 3 appartements) du RDC au 1er étage, mais qui n'ont jamais eu lieu ! Je suis la seule à devoir payer cette somme, apparemment. Le syndic n'a rien réclamé à mon voisin de pallier qui est aussi un ami. Il ne comprend pas non plus ! (Ils parlent de travaux de réparation de colonnes à eaux usées, eaux de pluie, de toiture, etc...). Je ne veux et ne dois , bien entendu, pas les payer et leur ai réclamé plusieurs fois des factures pour justifier ces frais de travaux inexistants, ils n'ont jamais pu me les fournir... Les mois suivants, cette somme a subitement disparu des sommes dûes sur les relevés, j'étais enfin soulagée et rassurée. Puis, il y a plusieurs mois, elle a de nouveau réapparu dans le solde dû, sur mes charges trimestrielles à payer ! Je n'ai malheureusement pas pu m'en occuper car je traverse une période difficile en ce moment, beaucoup de soucis... Mais le syndic continue à me réclamer cette somme astronomique et je ne peux laisser perdurer cette situation, d'autant plus que je suis à jour sur l'ensemble de mes charges de copropriété que je dois.
Que puis-je faire ?
De plus, je pense vendre mon appartement mais on m'a dit que, de ce fait, le syndic pouvait s'opposer à la vente de mon bien et faire "blocus". Est-ce vrai ? Je suis fatiguée et perdue, en ce moment... Dois-je m'adresser à une société UFC, QUE CHOISIR ?
Merci par avance et désolée si je n'ai pas été très claire.
Cordialement, bonne continuation à vous.

Par **Marion3**, le **03/08/2013** à **18:58**

Bonjour,

Avez-vous envoyé un courrier Recommandé AR pour demander
. Les dates auxquelles ont été exécutés ces soit-disant travaux
. Les factures

Si vous n'avez pas envoyé de courrier RAR, faites le immédiatement en leur exigeant les documents demandés sous huit jours.

Qu'est-il mentionné sur les décomptes annuels des charges 2011 et 2012 ?

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés